



Mélanie Roustan (dir.)

La recherche dans les institutions patrimoniales Sources matérielles et ressources numériques

Presses de l'enssib

Chapitre 6. Le redéploiement des Archives nationales. De l'usage institutionnel d'une transformation matérielle et immatérielle des fonds

Anne Monjaret

DOI : 10.4000/books.pressesenssib.5850
Éditeur : Presses de l'enssib
Lieu d'édition : Villeurbanne
Année d'édition : 2016
Date de mise en ligne : 19 mars 2019
Collection : Papiers
EAN électronique : 9782375460771



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2016

Référence électronique

MONJARET, Anne. *Chapitre 6. Le redéploiement des Archives nationales. De l'usage institutionnel d'une transformation matérielle et immatérielle des fonds* In : *La recherche dans les institutions patrimoniales : Sources matérielles et ressources numériques* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2016 (généralisé le 19 octobre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/5850>>. ISBN : 9782375460771. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.5850>.

Ce document a été généré automatiquement le 19 octobre 2023.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Chapitre 6. Le redéploiement des Archives nationales. De l'usage institutionnel d'une transformation matérielle et immatérielle des fonds

Anne Monjaret

- 1 Les Archives nationales, qui regroupent majoritairement des fonds publics, ont pour mission de « collecter, classer, conserver, communiquer »¹, une masse de documents, toujours plus imposante, malgré des tris, et qui en vient, au fil du temps, à poser des problèmes de stockage, non sans conséquence, pour les documents eux-mêmes.
- 2 Au tournant des années 2000, un projet de redéploiement des archives sur trois sites est envisagé pour éviter que cette masse dépasse son seuil critique et ne devienne ingérable. Dès 1999, Philippe Béval, alors directeur des Archives de France, préconise, dans le rapport *Pour une stratégie d'avenir des Archives nationales*, remis à la ministre de la Culture et de la Communication de l'époque, la restructuration des Archives nationales, incluant leur modernisation et une extension de leur surface [Béval, 1999]. Le « chantier » est ambitieux mais de ce dernier, dépend leur avenir. Il apparaît comme un véritable « enjeu de société » [Hottin, Potin et Sablon du Corail, 2013-2014]. Un colloque « Les Français et les archives » est organisé en 2001 par l'association Une cité pour les Archives nationales, afin de penser cet avenir, faisant intervenir, sur la question, des politiques, des scientifiques et des professionnels².
- 3 C'est ainsi qu'en 2004, Jacques Chirac, alors Président de la République française, approuve la construction du nouveau site à Pierrefitte-sur-Seine. Le passage de deux à trois sites n'est pas une opération aisée et cette dernière est sans précédent. Elle implique un redéploiement majeur des personnels³ et des fonds⁴. De plus, elle est l'occasion de « la réorganisation des services, la refonte du système d'information, et (de) la numérisation accélérée des fonds » [Poinsot, 2011, p. 52]. On mesure l'ampleur du travail préparatif des équipes interne et externe, dont l'échelle « défie le sens commun » [Both, 2010, p. 74].

- 4 Que produit en définitive cette situation ? Que fait-on subir concrètement aux fonds et pourquoi ? Comment le redéploiement aide-t-il à repenser, à préparer et à gérer la circulation ordinaire des fonds et par là leur communication ? Peut-on déjà apprécier les incidences qu'aura cette transformation sur les pratiques des archivistes et des lecteurs ? Les questions se font nombreuses au sujet de ce redéploiement.
- 5 Comme tout passage, il suppose un « changement d'état » [Van Gennepe, 1981] qui est engagé dès la phase de préparation du transfert [Monjaret, 2005a et b]. C'est à cette transformation que nous nous intéresserons ici et en particulier à celle, matérielle et immatérielle, qui concerne les fonds⁵. Et nous avons choisi de saisir ce processus à partir de l'étude d'une série d'actions qui recouvre les missions habituelles des Archives nationales : (re)classer, récoler, nettoyer, numériser les fonds.
- 6 Cette réflexion, fruit d'un regard extérieur à l'institution archivistique, se fonde sur une enquête ethnographique réalisée entre 2011 et 2012, c'est-à-dire avant l'opération de déménagement des linéaires d'archives⁶. Nous avons pu, grâce à nos observations, appréhender au mieux la dynamique du changement à l'œuvre et être au plus près de l'objet-archive dans ce moment de transition. Pour cerner la préparation concrète du transfert des fonds, notre attention s'est donc portée sur la culture matérielle, les manières de la penser, de l'ordonner, de la reconditionner, de la dématérialiser... Au-delà de ce contexte exceptionnel, nous est apparue la façon dont les Archives nationales doivent composer quotidiennement avec la masse de leurs fonds.

Gérer le trop-plein des fonds

- 7 La gestion de cette masse est au cœur des préoccupations de cette institution, et de tous les autres « lieux d'archive » [Artières et Arnaud, 2005] qui ont à supporter l'ambition qu'ont les hommes de tout garder de leur histoire. Michel Foucault écrit à ce propos : « l'idée de tout accumuler, l'idée de constituer une sorte d'archive générale, la volonté d'enfermer dans un lieu tous les temps, toutes les époques, toutes les formes, tous les goûts, l'idée de constituer un lieu de tous les temps qui soit lui-même hors du temps, et inaccessible à sa morsure, le projet d'organiser ainsi une sorte d'accumulation perpétuelle et indéfinie du temps dans un lieu qui ne bougerait pas, et bien, tout cela appartient à notre modernité. » [Foucault, 1984, p. 759]. Mais ce projet appartient aussi à l'utopie, car l'accumulation connaît des limites.
- 8 Les Archives nationales le savent bien et s'y confrontent au quotidien. Malgré le traitement régulier des versements, leur tri et la destruction d'une grande part des documents publics, la masse des archives s'accroît toujours plus jusqu'à saturation des dépôts, et cette situation n'est pas sans conséquence sur les objets-archives. Comme l'explique Isabelle Neuschwander, alors directrice des Archives nationales : « Les Archives nationales étaient confrontées depuis de nombreuses années à des difficultés importantes de saturation sur le site de Paris et sur celui de Fontainebleau. Pour ne pas interrompre la collecte en provenance des administrations versantes, elles avaient dû occuper des bâtiments inadaptés à la conservation des archives, tant d'un point de vue thermique que de par leur conception, tel le bâtiment dit « Peigne » à Fontainebleau ou certains espaces gagnés sur les combles ou dans les sous-sols sur Paris, faisant ainsi courir le risque d'une véritable « catastrophe patrimoniale ». » [Morin, 2010].

- 9 Ainsi, quand l'encombrement de la masse devient critique pour les archives elles-mêmes et qu'il rend également la présence humaine difficile, une restructuration s'impose [Both, 2010].
- 10 Datant du début du XIX^e siècle, le site de Paris a connu, dans son histoire, plusieurs extensions, tout en restant au cœur de la capitale. C'est dans les années 1970 que les Archives nationales connaissent une première grande réorganisation provoquant une nouvelle répartition de leurs fonds, avec le transfert d'une partie de ceux-ci sur un deuxième site implanté à Fontainebleau. L'éloignement géographique entre les deux sites freine cependant la fréquentation du lectorat. Les Archives nationales ont bien conscience de ce point faible et tentent d'y remédier, ce qui explique leur intérêt précoce pour l'outil informatique [Potin, 2011].
- 11 Autour des années 2000, ces deux premiers sites ne suffisant plus à absorber les besoins en mètres carrés des archivistes, un troisième apparaît nécessaire pour compenser leur exigüité. En 2004, l'État décide de construire un nouveau bâtiment à Pierrefitte-sur-Seine. Ouvert au public le 21 janvier 2013 et inauguré le 11 février 2013 par François Hollande, Président de la République française, ce dernier bâtiment ancre l'institution, parfois encore considérée comme « vieillotte », dans la modernité grâce à un geste architectural fort. Il conforte l'idée que « Pour prouver l'importance de certains papiers, il convient donc de les entreposer dans des lieux particulièrement notoires et de prévoir pour eux des dispositifs architecturaux à la mesure de leur préciosité supposée. » [Zonabend, 2005, p. 238]. L'étendue des surfaces des magasins permet d'accueillir aisément les archives existantes et celles qui seront versées à l'avenir. Il convient, en outre, de prévoir des dispositifs technologiques les plus innovants à la mesure de leur masse, assurant leur circulation, leur sécurité et leur conservation.
- 12 Ainsi, le site de Pierrefitte-sur-Seine a offert aux Archives nationales de se présenter sous une nouvelle image, tout en devant assumer le fait d'être désormais réparties sur trois sites éloignés les uns des autres, et desservis différemment par les transports en commun, ce qui a des conséquences sur la fréquentation des lecteurs⁷. Cette donne géographique a contribué au renforcement de la politique de numérisation des fonds et des dispositifs informatiques œuvrant à faciliter leur circulation et leur accès. Cependant, il faudra encore du temps pour que les documents papiers se transforment en données numériques. De plus, les archives informatiques natives sont loin encore d'avoir détrôné celles papier. Comme le fait remarquer Philippe Béval, « Il est encore plus difficile de dire avec précision dans quelle mesure la révolution technologique en cours réduira, dans la collecte future, la part du papier au bénéfice de celle des données électroniques. Il est cependant à prévoir que cela prendra du temps et qu'auparavant, les Archives nationales devront pouvoir encore absorber une masse importante de papier. » [Béval, 1999, p. 8].
- 13 À l'heure du redéploiement, elles doivent prendre toute la mesure non seulement de la matérialité des fonds mais aussi de leur volume, afin de préparer au mieux leur déplacement. L'opération de transfert des archives est d'envergure et demande plus que toute autre une « domestication technique de l'accumulation » [Beltrame et Jungen, 2013, p. 749] et une organisation claire du classement des fonds. Des « équipes projet » ont donc en charge de penser les conditions du redéploiement. « C'est à ce moment que se sont décidés notamment la réorganisation des fonds par thèmes [...] » [Poinsot, 2011, p. 55].

Un nouveau classement des fonds

- 14 Si classer les fonds versés suivant un cadre préétabli est une tâche qui incombe aux archivistes, repenser ce classement l'est aussi. Selon le philosophe Heinz Wismann, « [...] les archivistes ont la tâche particulièrement difficile de proposer un classement raisonné – en quelque sorte un “hypertexte” – des corpus hétérogènes dont ils établissent l'inventaire. Car l'accès aux sources ne peut s'effectuer que suivant des niveaux d'approche et des passages préalablement identifiés. » [Wismann, 2002, p. 74]. C'est en fractionnant la masse que représentent les archives qu'ils la rendent lisible.
- 15 Il arrive que ce fractionnement ne soit plus adapté à la nouvelle situation structurelle et demande d'être repris. Il ne s'agit pas, à cette occasion, de classer mais bien de reclasser, c'est-à-dire de repenser les classifications existantes des fonds – des séries, des sous-séries –, de les réinterpréter à la lumière des connaissances contemporaines, de toucher au cadre intellectuel préexistant. Ce travail sur les fonds doit participer de leur valorisation, seul le temps dira toute la pertinence de cette orientation intellectuelle, de cette nouvelle mise en ordre du monde.
- 16 Il en est ainsi des Archives nationales qui, voyant leurs fonds désormais répartis sur trois sites au lieu de deux, sont amenées à revoir leur organisation et profitent de cette occasion pour redéfinir les classements existants en se fondant sur des critères historiques et thématiques.
- 17 Isabelle Neuschwander explicite le choix de la coupure chronologique en 1790⁸ : « Plusieurs raisons se conjuguent : la coupure de la Révolution française correspond au plus important changement institutionnel qu'ait connu notre pays en particulier, cette coupure se traduit directement dans l'organisation du cadre de classement des Archives nationales [...]; au-delà de sa cohérence intellectuelle, cette coupure est également la seule qui permette de libérer sur le site de Paris un espace significatif permettant, à terme, de poursuivre la collecte des minutes des notaires de Paris [...] et de redéployer les fonds de l'Ancien Régime. [...] La décision de 2004 a donc fait le choix d'un maintien sur Paris des fonds antérieurs à 1790, du minutier central des notaires de Paris et du fonds ancien de la bibliothèque. [...] Dans ces conditions, il convenait de concevoir une clé de répartition des fonds postérieurs à 1790, à la fois cohérente scientifiquement et lisible pour les chercheurs. Le seul axe de répartition répondant à ces critères tout en étant applicable sur le plan pratique s'est révélé être une répartition fondée sur le respect des fonds. » [Morin, 2010].
- 18 Elle poursuit en ces termes sur le choix thématique : « Un groupe de travail a été constitué en 2007 et m'a proposé cinq grands ensembles, permettant de regrouper les archives d'un même ministère et, au-delà, d'un même domaine de l'action publique : pouvoir législatif, pouvoir exécutif, grands corps de l'État, autorités administratives indépendantes, temps de guerre ; Intérieur, Outre-Mer, Justice ; équipement, territoire, agriculture, écologie, industrie, commerce, tourisme, économie et finances ; éducation, recherche, culture, jeunesse et sports ; santé, action sociale, affaires sociales, travail, population. À l'intérieur de chacun de ces ensembles, les archives (séries, sous-séries, versements) seront désormais traitées sur la longue durée. Cela permettra aux Archives nationales de maintenir un haut niveau de compétence spécialisée, ce qui est impossible lorsque des dossiers de même provenance se retrouvent éclatés sur deux sites. Les chercheurs seront les premiers bénéficiaires de cette cohérence, puisque les archivistes chargés des fonds auront sur le temps long une connaissance fine des

contextes et processus de production. [...] Il restait ensuite, compte tenu de la décision prise en 2004 de conserver le site de Fontainebleau, à déterminer la répartition de ces cinq ensembles entre Pierrefitte-sur-Seine et Fontainebleau. Le choix de l'ensemble « Équipement, territoire, agriculture, etc. », sous la dénomination « Hommes et territoires » pour ce dernier procède d'une analyse très précise de l'environnement intellectuel de chaque site, des métrages concernés et de la typologie des fonds, du nombre des communications, des partenariats institutionnels et locaux. »

- 19 Cette répartition inédite des fonds a contraint à une réorganisation des départements. Les classifications antérieures au redéploiement - par période et type de document - se présentaient comme suit : sur le site de Paris, nous avons respectivement une « Section ancienne » (archives d'Ancien Régime), une « Section du XIX^e siècle » (1789-1914), une « Section XX^e » (1914-1958), le « Minutier central des notaires » (archives des études notariales de Paris, fin XV^e - début XX^e siècles), une « Section des Archives privées » et une « Section des Cartes et plans ». Sur le site de Fontainebleau, étaient regroupées les archives produites par l'administration.
- 20 Avec la nouvelle organisation, « La logique principalement chronologique de l'organisation des services sera modifiée en faveur d'une logique thématique (on passe des sections Ancienne, XIX^e siècle, XX^e siècle, à une organisation par ministère d'origine des fonds). » [Poinsot, 2011, p. 53]. Le site de Paris abrite les fonds publics antérieurs à 1790, du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, et conserve les archives des notaires de Paris. Comme nous pouvons le lire sur la page officielle des Archives nationales sur Internet⁹, le site de Fontainebleau regroupe désormais « des archives privées d'architectes, les dossiers de carrière des fonctionnaires et les dossiers de naturalisation depuis la seconde moitié du XX^e siècle, les archives audiovisuelles, les archives électroniques et certains fonds spécifiques (contentieux du Conseil d'État, certains dossiers de la Cour des comptes, recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile, dossiers de la Commission nationale de financement des comptes de campagne et des financements politiques, dossiers du greffe civil de la Cour de cassation, recours en grâce, dossiers d'action publique engagés par le ministère de la Justice, dossiers de la Légion d'honneur, dossiers du Centre national de la cinématographie, Archives de la météorologie nationale, dossiers d'homologation de véhicules, enquêtes statistiques, etc.) ».
- 21 Le site de Pierrefitte-sur-Seine réunit, quant à lui, toutes les archives nationales postérieures à 1790 et des archives d'origine privée (hors fonds spécifiques conservés à Fontainebleau). Elles sont donc organisées autour de cinq sections : Pouvoir exécutif et législatif ; Administrations de l'Intérieur et de la Justice ; Administrations chargées de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales ; Hommes et territoires (comprenant les fonds de l'Équipement, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'Écologie, de l'Industrie, du Commerce, du Tourisme, de l'Économie et des Finances), et enfin Archives privées.
- 22 Comme le rappelle Isabelle Neuschwander, « Le choix d'un regroupement des fonds par grands domaines d'activité (cf. *infra*) assure une cohérence scientifique et évitera des déplacements multiples entre les sites. » [Morin, 2010]. Mais il obligera les lecteurs à se familiariser à cette logique de classement inédite.
- 23 La nouvelle répartition thématique des fonds établie et la localisation des nouvelles sections (départements) arrêtée, il s'agit à présent, pour les Archives nationales, de

mettre en œuvre concrètement ce classement, de préparer le rangement des fonds dans les magasins, autrement dit, de passer d'une catégorisation conceptuelle à une catégorisation d'usage.

Une mise en ordre et au propre des fonds ou l'expression de leur ancrage matériel

- 24 Dans cette phase du travail, les archives retrouvent en quelque sorte toute leur matérialité, sur laquelle s'appuie une suite de tâches qui ont pour objectif de rendre opérationnelle cette reconfiguration de l'archivage et qui contraignent à l'interruption de la communication d'un grand nombre de documents aux lecteurs.
- 25 C'est en 2005 que la préparation technique est engagée, « notamment dans le cadre du chantier des fonds (récolement, dépoussiérage, désinfection et reconditionnement) qui porte sur quelque trente kilomètres linéaires de documents concernés par le déménagement. » [Morin, 2010]. Devant la complexité des missions, des réunions d'information sont proposées aux personnels ; des stages leur offrent les moyens de saisir par le menu l'application des dispositifs et la place de chaque étape dans le déroulé de la programmation [L'Hotellier et Kriche, 2010].
- 26 Récoler, « code-barrer », reconditionner sont autant d'étapes qui vont contribuer à préparer le regroupement des séries en fonction des nouveaux classements, à distinguer les séries qui vont être déplacées de celles qui resteront sur place, à évaluer la masse transportable en « kilomètre linéaire », à rassembler celles qui partiront les premières et à les envoyer au (re)conditionnement. Et c'est à ces conditions que leur redéploiement et leur déplacement physique seront possibles.
- 27 Le récolement des fonds par série s'apparente à une remise en ordre des objets-archives. Ce bilan minutieux est une démarche fondamentale pour se retrouver dans toute la masse archivistique et par là faciliter le transfert des documents sur les différents sites. Il consiste en une opération de leur contrôle *in situ*. En repartant des référencements existants (ou inventaires), un repérage spatial des archives dans les dépôts est effectué, afin de vérifier leur bonne localisation – on parle alors de « récolement topographique ». Il s'agit aussi de s'assurer des bons rangements par série, sous-série, versement, de repositionner l'éventuelle archive déplacée, mal réintégrée, égarée, de constater et de signaler les disparitions. Le récolement permet par ailleurs d'apprécier l'état des archives elles-mêmes et d'envisager leur restauration dans le cadre de la conservation préventive ou de les envoyer à la numérisation. Il permet encore de réordonner les archives, de renseigner ou de réactualiser les bases de données à leur sujet et de préparer le code-barres qui sera apposé sur les documents ou sur la boîte de rangement les contenant. Au plus près de la matérialité de l'objet-archives, le récolement sert en définitive à préparer le dispositif informatique qui a pour fonction, à terme, de faciliter l'accès des fonds.
- 28 Le code-barres appartient à ce dispositif informatique qui œuvre, grâce à un encodage de données qui documentent les archives, à leur traçabilité durant toutes les phases du transfert, puis après ces phases. Il s'apparente à la fiche d'identité de l'article, il en constitue la cote, réunissant les informations sur sa localisation, sa dimension, son état matériel, sa disponibilité, etc. Il s'agit de pouvoir identifier, suivre, contrôler tous ses mouvements et favoriser ainsi sa circulation. Au moment du récolement dans les

dépôts et après vérification des données informatiques, il est apposé directement sur chaque boîte ou document une étiquette code-barres autocollante préalablement éditée. Pour les documents les plus fragiles, un bandeau sur lequel est mentionné le code-barres est enroulé sur la couverture, dans le but de la préserver. Il suffit ensuite, à l'aide d'un lecteur de code-barres, de scanner l'étiquette pour retrouver toutes les informations concernant, par exemple, une boîte d'archives. Ainsi, on pourrait dire que l'immatériel vient au secours du matériel.

- 29 On mesure ici toute l'importance de ces opérations informatiques dans le cadre de ce redéploiement des fonds sur trois sites et des mouvements complexes qu'il occasionne : en effet, certains d'entre eux restent sur le site de Paris (60 kilomètres linéaires sur les 100 actuellement conservés sur le site de Paris) mais sont relocalisés en son sein, quand d'autres se déplacent de Paris à Pierrefitte-sur-Seine ou à Fontainebleau, ou encore de Fontainebleau à Pierrefitte-sur-Seine. On mesure davantage encore son importance dans le cadre de la nouvelle classification des fonds, et par là de la nouvelle organisation des sections.
- 30 Cette mise en ordre des fonds ne serait pas aboutie sans leur mise au propre. L'ampleur des opérations a conduit les Archives nationales à faire appel, dès 2007, à des sociétés extérieures. Des ateliers de reconditionnement sont alors implantés sur les sites de Paris et de Fontainebleau. Des équipes s'affairent sans relâche, ce qui leur laisse peu de loisir pour apprécier le goût des archives. Les Archives s'apparentent à l'usine. Le traitement quotidien d'une masse imposante de dossiers est soumis au rendement pour tenir les délais. Ici, les documents papiers rassemblés en liasse retrouvent leur seule matérialité. En somme, ils sont déficelés pour mieux être reficelés, déconditionnés pour mieux être reconditionnés. Ces témoins de l'histoire sont manipulés selon un protocole précis.
- 31 Tout commence lorsqu'une boîte « Cauchard® » est ouverte et que son contenu en est extrait et posé sur un plan de travail. C'est à ce moment-là que ces archives n'apparaissent plus que comme un objet malléable. Leur changement d'état – la transformation matérielle que provoque le redéploiement – est amorcé. Elles subissent un premier dépoussiérage grossier à l'aide d'un aspirateur et peuvent aussi être désinfectées. Tous leurs liens sont également défait : les sangles, les rubans, les cordes et les ficelles sont coupés, les trombones et les épingles, souvent rouillés, sont retirés. Libérées de toutes attaches, les liasses, piquées, déchirées, sont soumises à un contrôle, chaque pièce constituant une archive à part entière. Chaque feuillet est nettoyé avec précaution à l'aide de brosses, de chiffons, de pinceaux, etc. Les pochettes de dossier endommagées et sans intérêt historique majeur sont remplacées, en respectant le classement d'origine ; toutes les traces manuscrites sont recopiées, sur le nouveau support. La liasse traitée est ensuite enveloppée, sanglée et entourée d'une large bande de papier sur laquelle est reportée sa cote pour enfin être placée dans une boîte de rangement. Une fois le reconditionnement fini, les boîtes « Cauchard® » code-barrées sont disposées sur une palette, et quand un lot est prêt, il est entouré d'un film plastique en attendant son transfert. Les archives ainsi préparées sont enfin prêtes pour entamer leur « passage » d'un lieu à un autre, un passage qui requiert toutes les attentions compte tenu de leur valeur.

Une dématérialisation des fonds, au service de l'objet- archive et des lecteurs

- 32 Conjointement à ces opérations qui préparent au passage matériel des fonds d'un lieu à une autre, d'autres sont consacrées à leur dématérialisation. En effet, les Archives nationales cherchent à rendre accessibles et attractifs à un large public les fonds qu'elles conservent. Leur redéploiement renforce cette priorité. Dès 1999, Philippe Bélaval préconise que « Ce programme doit en outre avoir pour objectif l'élargissement de l'accès en ligne aux services offerts par les Archives : renseignements, bien sûr, mais aussi instruments de recherche, bases de données, collections virtuelles. » [Bélaval, 1999, p. 9]. Plus de dix ans plus tard, cette préconisation reste d'actualité. En septembre 2013, à l'occasion de sa conférence de presse sur la politique du patrimoine, Aurélie Filippetti, alors ministre de la Culture et de la Communication, insiste précisément sur cette mission des Archives : « S'agissant, enfin, des archives, le Président de la République a inauguré il y a quelques mois le nouveau centre des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine. Ce nouveau site est désormais ouvert au public et accomplit des débuts très prometteurs. Le défi à relever est à présent celui de l'archivage électronique et j'ai dit tout à l'heure mon soutien au projet VITAM¹⁰. Mais j'ai également parlé, de la nécessité de revenir sur certaines dispositions concernant les délais d'accès aux archives, nous devons aujourd'hui faciliter l'accès aux archives pour les chercheurs et pour nos concitoyens amateurs. »¹¹
- 33 L'informatisation des archives n'est pas une préoccupation nouvelle : dès la fin des années 1960, le site de Fontainebleau se distingue en la matière ; puis dans les années 1990, la gestion informatisée et à distance des communications permet notamment de faire ses réservations par Minitel. Ainsi, selon Yann Potin, « La découverte de l'outil informatique a paru tout d'abord pouvoir résoudre un problème d'échelle dans le traitement des archives, de la collecte à la communication, en réalisant, bien avant d'autres institutions culturelles et scientifiques, un véritable gain de productivité. » [Potin, 2011, p. 59]. Mais c'est surtout au début des années 2000 avec le projet du troisième site que s'enclenche un tournant décisif – une « révolution technologique » selon Philippe Bélaval [Bélaval, 1999, p. 8] – : un nouveau système d'information archivistique unifié est mis en service, tout le système d'inventaire est repensé pour faciliter son accès aux lecteurs. Yann Potin rappelle que « [...] l'année 2004 correspond précisément au lancement du vaste projet de refondation du service des Archives nationales, à partir de la construction d'un nouveau centre à Pierrefitte-sur-Seine. Le “chantier de dématérialisation” alors mis en route, et qui sera achevé au cours de l'année 2012, concerne, non pas la digitalisation des archives elles-mêmes, mais bien celle de l'ensemble des instruments de recherche qui permettent d'y accéder, soit, pour les archives conservées à Paris et Fontainebleau, quelque 23 500 “inventaires” et bordereaux de versement, représentant 1,2 million de pages de texte et quelque 3 millions de fiches. Encodé et hiérarchisé selon les normes de description internationales, cet ensemble de “données” ne forme donc pas une information “immédiate”, mais bien la clef d'accès à près de 300 km de papier, dont la digitalisation directe est économiquement impossible et surtout inutile à envisager. » [Potin, 2011, p. 61].
- 34 L'idée est donc de dématérialiser l'ensemble des instruments de recherche pour créer une « salle des inventaires virtuelle » qui regrouperait tous les instruments de

recherche électroniques. On peut lire dans le *Projet scientifique culturel et éducatif 2013-2016* que « La salle des inventaires virtuelle offrira en effet, de manière commune aux trois sites des Archives nationales, toute une série de fonctionnalités visant à aider le chercheur. Celui-ci disposera ainsi d'un espace de recherche personnel lui permettant de commander et de réserver à distance les articles qu'il souhaite consulter. Il pourra d'ailleurs procéder à cette commande ou réservation à partir de l'instrument de recherche décrivant les documents en question d'un simple clic sur la cote, la cote cliquée enclenchant, si besoin est, différentes télé-procédures telles que le renseignement automatique de formulaires de dérogation ou d'autorisation si les articles demandés ne sont pas librement communicables. » [*Projet scientifique culturel et éducatif*, 2012, p. 16]. Une lectrice témoigne en faveur de ces nouvelles conditions d'accès des archives qui l'aident préalablement à la préparation de sa visite en salle de consultation : « On peut commencer ce travail à distance, grâce aux nombreux instruments de recherche disponibles en ligne, la politique des Archives nationales étant de numériser une grande partie des inventaires pour constituer à terme une "salle des inventaires virtuelle", prévue pour 2013. » [Chevalier, 2011]. La consultation d'une grande part des archives se fait donc encore aux Archives. En 1999, Philippe Bélaval insiste déjà sur le fait que « S'agissant des archives, dont la totalité des documents ne pourra pas de sitôt être numérisée et donc accessible à distance, le besoin d'une visite dans le service demeurera en toute hypothèse, avivé par le développement des instruments de recherche numérisés et des collections virtuelles qui feront office de publicité pour les fonds. » [Bélaval, 1999, p. 10].

- 35 Pour l'heure, l'un des objectifs que se sont fixées les Archives nationales est de constituer une bibliothèque numérique et de la mettre à disposition du public. Ce projet s'est vu confirmé dans le cadre du redéploiement. Il reste que la numérisation des fonds est un processus long. Les Archives nationales poursuivent donc leur mission : la photographie puis le microfilm participaient déjà d'une démarche de protection des documents originaux et de diffusion, la numérisation ancre l'institution dans la modernité technologique et, surtout, lui offre une nouvelle visibilité dans la société.
- 36 La dématérialisation des archives est au service de l'objet-archive, de la préservation de sa matérialité. Pour autant, ce procédé conduit-il à remplacer l'original ? Philippe Bélaval ne note-t-il d'ailleurs pas en 1999 qu'« il faut être conscient en outre que la numérisation intensive des documents d'archives, à la supposer même possible, ne dispensera pas l'institution de conserver les collections patrimoniales originales. » [Bélaval, 1999, p. 9]. Qu'en sera-t-il des archives nativement électroniques ? Se préparer à leur traitement apparaît comme le nouveau défi des Archives nationales. Les documents physiques d'un passé lointain côtoieront les documents électroniques d'un passé proche.
- 37 Toutes les conditions techniques (et humaines) ont été réunies pour faciliter au mieux ce transfert d'exception, celui d'une masse impressionnante d'archives. Ce déplacement des fonds apparaît d'autant plus délicat qu'il concerne des documents publics, support du savoir et de l'histoire.
- 38 Nous avons pu voir comment la préparation du transfert a conduit à un changement d'état des objets-archives - à leur reclassement, leur reconditionnement et leur numérisation. Ainsi, le matériel sert à l'immatériel et réciproquement. Mais au travers de ce redéploiement, certes en filigrane, nous avons compris toute l'importance du rôle des archivistes dans notre société, car en ordonnant les archives, n'ordonnent-ils pas

les mondes passés ? Là se situe leur pouvoir. La réalité rejoint alors le romanesque. Dans la littérature, nous dit l'historienne Régine Robin, les archivistes sont représentés avec des « Pouvoirs énormes », « Ils sont maîtres de la mémoire par leur travail de classement, de tri, de chemisage, d'étiquetage, de conservation, de communication ou de non-communication. Maîtres du temps, maîtres de la cité des morts et des vivants, donc du bon ordre de la cité. Et c'est ce bon ordre qui leur fait souci. » [Robin, 2002, p. 77]. La symbolique est forte, et elle révèle aussi la place qu'occupe cette vieille institution des Archives nationales dans notre société contemporaine. Le redéploiement a contribué à effectuer au propre et au figuré son dépoussiérage, autrement dit, il semble lui avoir permis de retrouver une place dans la société. Les Archives nationales sont et restent le lieu où se réordonnent les mondes du passé...

Références bibliographiques

- 39 Artières Philippe et Arnaud Annick (dir.), « Lieux d'archives, une nouvelle cartographie : de la maison au musée », *Sociétés & représentations*, 2005, n° 19.
- 40 Bélaval Philippe, *Pour une stratégie d'avenir des Archives nationales. Document de travail remis à Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication*, Paris, La Documentation française, 1999.
- 41 Beltrame Tiziana Nicoletta, « Le corps numérique des données », *Ateliers d'anthropologie*, 2012a, n° 36. [En ligne] : < <http://ateliers.revues.org/9081> >.
- 42 Beltrame Tiziana Nicoletta, « Un travail de Pénélope au musée. Décomposer et recomposer une base de données », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2012b, n° 1, vol. 6, pp. 217-237. [En ligne] : < <https://www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2012-1-page-217.htm> >.
- 43 Beltrame Tiziana Nicoletta et Jungen Christine, « Cataloguer, indexer, encoder ou comment les données prennent vie », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2013, n° 4, vol. 7, pp. 747-759. [En ligne] : < <https://www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2013-4-page-747.htm> >.
- 44 Both Anne, *Un travail de fonds pour l'éternité. Anthropologie comparée des pratiques archivistiques. Enquête sur le terrain des archives municipales, départementales et diplomatiques*, Rapport de recherche pour le Département du pilotage de la recherche et des politiques scientifiques, Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2010.
- 45 Chevalier Clara, « Premiers pas aux Archives Nationales (CARAN) », in *Devenir historien.ne*, 14 décembre 2011. [En ligne] : < <http://devhist.hypotheses.org> >.
- 46 Foucault Michel, « Des espaces autres (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), in *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5, pp. 46-49 », in *Dits et écrits*, Tome IV, texte n° 360, Paris, Gallimard, 1994 (1984), pp. 752-762.
- 47 Hottin Christian, Potin Yann et Sablon du Corail Amable (dir.), « Introduction », *Culture et recherche*, Dossier « Archives et enjeux de société », hiver 2013-2014, n° 129.
- 48 Monjaret Anne, « Déménager ou les affres des papiers domestiques. Un lieu minimal de l'archive », *Sociétés & représentations*, 2005a, n° 19, pp. 53-64.

- 49 Monjaret Anne (dir.), « Fermetures : crises et reprises », *Ethnologie française*, octobre 2005b, n° 4.
- 50 Morin Gilles, « “Où vont les Archives nationales”, entretien avec Isabelle Neuschwander », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, Dossier « Archives », 2/ 2010, n° 106, pp. 235-242. [En ligne] : < www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2010-2-page-235.htm >. DOI : < 10.3917/vin.106.0235 >.
- 51 Poinot François, *La conduite du changement dans la fonction publique, l'exemple des Archives nationales*, Master 2 management et organisation sous la direction de Pierre Romelaer : université Paris-Dauphine, 2011.
- 52 Potin Yann, « Institutions et pratiques d'archives face à la “numérisation”. Expériences et malentendus », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 5/2011, n° 58-4bis, pp. 57-69. [En ligne] : < www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2011-5-page-57.htm >.
- 53 Robin Régine, « L'archiviste, un personnage de roman », in *Une cité pour les Archives nationales, Les Français et leurs archives*, Actes du colloque au Conseil économique et social, 5 novembre 2001, Paris, Fayard, 2002, pp. 76-81.
- 54 Van Gennep Arnold, *Les rites de passage : étude systématique des rites...*, Paris, A. & J. Picard, 1981 [1909]. [En ligne] : < http://classiques.uqac.ca/classiques/genep_arnold_van/rites_de_passage/rites_de_passage.html >.
- 55 Wismann Heinz, « Philosophie et archives », in *Une cité pour les Archives nationales, Les Français et leurs archives*, Actes du colloque au Conseil économique et social, 5 novembre 2001, Paris, Fayard, 2002, pp. 71-75.
- 56 Zonabend Françoise, « Conclusion : l'archive dans tous ses états », *Sociétés & représentations*, 2005, n° 19, pp. 235-248.

Documents internes des Archives nationales

- 57 *Archives nationales - Rapport d'activité « Aux Archives citoyens »*, 2013.
- 58 *Archives nationales - Projet scientifique culturel et éducatif (PSCE) - 2013-2016*, 2012.
- 59 L'Hotellier Anysia, Kriche Myriam, *La préparation aux déménagements d'archives (récolement, évaluation sanitaire, traçabilité des unités documentaires...)*, Powerpoint, Stage technique international des Archives, 4 et 5 mai 2010.

NOTES

1. Cette « règle des 4C » définit les missions de tout archiviste.
2. Qui a donné lieu à la publication des actes : *Une cité pour les Archives nationales. Les Français et leurs archives*, Actes du colloque au Conseil économique et social, 5 novembre 2001, Paris, Fayard, 2002.

3. Ce projet va impliquer un nouvel organigramme, des mouvements de personnels (départs et recrutements).
4. Un processus qui n'est pas propre aux Archives nationales et que l'on retrouve lors du regroupement des collections du musée des Arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO) et du musée de l'Homme à l'occasion de l'ouverture du musée du quai Branly [Beltrame, 2012a et b].
5. Nous tenons à remercier Yann Potin pour sa précieuse relecture de notre contribution.
6. En 2010, le projet « Métamorphoses et innovations » voit le jour, à l'initiative des Archives nationales, à l'occasion de son redéploiement sur trois sites : Paris, Fontainebleau et Pierrefitte-sur-Seine. Il propose de s'intéresser à la dynamique de changement que connaît l'institution : l'avant déménagement. Son originalité tient au fait qu'il réunit les équipes de photographes des deux sites des Archives nationales et une ethnologue travaillant sur les fermetures d'établissements et les mémoires du travail [Monjaret, 2005b]. Ensemble, nous avons contribué à la constitution d'archives visuelles et sonores des Archives, dressant un portrait des lieux, des personnels, des lecteurs ou des visiteurs qui participent tous, à leur manière, à la vie de cette institution.
7. Si l'on en croit le compte rendu du rapport d'activité 2013, le site de Pierrefitte-sur-Seine, desservi par le métro, ne connaît pas les mêmes problèmes de fréquentation que le site de Fontainebleau, qui, situé loin de la gare de cette ville, nécessite de prendre une navette à heures régulières pour le rejoindre et en repartir.
8. Pour plus de détail sur l'arbitrage des choix, se reporter à Morin, [2010].
9. < <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/site-de-fontainebleau> >.
10. Valeurs immatérielles transférées aux Archives pour mémoire est le projet d'archivages électroniques des archives.
11. Extrait du discours d'Aurélie Filippetti, prononcé le 13 septembre 2013, à l'occasion de la conférence de presse sur la politique du patrimoine.